



# HONORAIRES de l'Agence

## Au 01/07/2019

Taux de TVA en vigueur 20%

### Honoraires VENTE à charge VENDEUR

Prix de Vente	Hors Taxes	T.T.C
Inférieur à 50 000 €	4 167 €	5 000 €
50 000 à 75 000 €	5 417 €	6 500 €
75 001 à 100 000 €	6 667 €	8 000 €
100 001 à 125 000 €	7 500 €	9 000 €
125 001 à 150 000 €	8 333 €	10 000 €
150 001 à 175 000 €	9 167 €	11 000 €
175 001 à 200 000 €	10 000 €	12 000 €
Supérieur à 200 000 €	5 %	6 %
Estimation	150 €	180 €

Honoraires inclus dans le prix de vente à la charge du vendeur, excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge.

### Honoraires LOCATION

Locaux d'habitation principale ou mixte (conforme décret loi ALUR)		
	Bailleur	Locataire
<b>Honoraires Entremise / Négociation</b>	50 € ttc	Néant
<b>Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail</b>		
Logement de 0 à 30 m <sup>2</sup>	4 € ttc/m <sup>2</sup> habitable	4 € ttc/m <sup>2</sup> habitable
Logement de 31 à 60 m <sup>2</sup>	3,50 € ttc/m <sup>2</sup> habitable	3,50 € ttc/m <sup>2</sup> habitable
Logement de 61 à 80 m <sup>2</sup>	3 € ttc/m <sup>2</sup> habitable	3 € ttc/m <sup>2</sup> habitable
Logement de plus de 80 m <sup>2</sup>	2,50 € ttc/m <sup>2</sup> habitable	2,50 € ttc/m <sup>2</sup> habitable
<b>Etat des Lieux</b>	3 € ttc/m <sup>2</sup> habitable	3 € ttc/m <sup>2</sup> habitable

### Honoraires GESTION LOCATIVE à charge BAILLEUR

Locaux de droit commun, Locations saisonnières, Locaux commerciaux, Locaux professionnels Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...) Etablissement d'un acte de location y compris bail et état des lieux : 10% Hors Taxes du loyer annuel soit 12 % TTC	
Gestion locative	7% Hors Taxes sur sommes encaissées (8,40 % TTC)
Assurance loyers impayés	3,00 % TTC du loyer
Gestion des sinistres	Vacation horaire : 40 € Hors Taxes soit 48 € TTC
Aide à la Déclaration Fiscale	150 € Hors Taxes soit 180 € TTC
Frais d'actes et/ou avenant	150 € Hors Taxes soit 180 € TTC
Duplicata document	35 € Hors Taxes soit 42 € TTC

### Honoraires SYNDIC

<b>Gestion courante incluse dans le forfait annuel - immeuble d'habitation</b> (selon configuration, équipements collectifs, personnel, mode de gestion de la trésorerie du syndicat...) Entre 100 € Hors Taxes soit 120 € TTC/lot et 150 € Hors Taxes soit 180 € TTC)/lot Minimum : 500 € Hors Taxes soit 600 € TTC Les autres prestations sont détaillées dans le contrat de syndic voté en Assemblée Générale.
---

**AIRE IMMOBILIER – SAS au capital de 15 200 €**

SIRET N°442 104 170 00042 - Inscrite au RCS de MONT-DE-MARSAN - Siège Social : 2 place du Commerce – 40800 AIRE SUR L'ADOUR

Carte professionnelle N°CPI 4001 2015 000 001 535 délivrée par la CCI des LANDES

Caisse de Garantie : GALIAN – 89, rue de la Boétie – 75008 PARIS – Assurance Responsabilité Civile : MMA n°120 137 405

Montant des Garanties par Activité : Transaction : 140 000 € - Gestion : 320 000 € - Syndic : 120 000 €

Numéro ORIAS : 19001961

